

**P. MAINGON, Président**  
[president@sfro.fr](mailto:president@sfro.fr)

**C. CHARGARI, Secrétaire Général**  
**P. GIRAUD, Président Elu**  
**N. POUREL, Trésorier**

D. AZRIA  
I. BARILLOT  
PE. CAILLEUX  
J.M. HANNOUN-LEVI  
C. HENNEQUIN  
M. LAPEYRE  
I. LATORZEFF  
F. LORCHEL  
E. MONPETIT  
D. PEIFFERT  
F. ROCHER

J.J. MAZERON, Directeur Administratif  
F. ESCHWEGE, Directeur Honoraire

#### Administration :

**Assistante Coordinatrice**  
Angélique Fournigault  
[sfro@wanadoo.fr](mailto:sfro@wanadoo.fr)  
Tél : 06 86 96 56 37

#### RadioTransNet :

**Project Manager :**  
Emilie Bayart  
[eb.radiotransnet@gmail.com](mailto:eb.radiotransnet@gmail.com)  
Tél : 06 60 80 70 74

Site web : [radiotransnet.fr](http://radiotransnet.fr)

#### Adresse Postale :

SFRO – Secrétariat – BP 23266  
72003 LE MANS Cedex 1

#### Siège Social :

SFRO – Centre Antoine Bécclère  
47 Rue de la Colonie  
75013 PARIS

## Procès-verbal de la réunion Bureau SFRO du vendredi 15 novembre 2019 de 11h30 à 17h00

Dans les locaux au  
Centre Antoine Bécclère  
47 rue de la Colonie,  
75013 PARIS

**Etaient présents** : P. Maingon, D. Azria, I. Barillot, PE. Cailleux, C. Chargari, P. Giraud, JM. Hannoun-Levi, C. Hennequin, I. Latorzeff, F. Lorchel, JJ. Mazon, E. Monpetit, D. Peiffert N. Poure, , E. Bayart et A. Fournigault

**Invités** : B. Chauvet, G. Créhange, F. Mornex, JL. Lagrange, P. Lesueur, O. Pradier et J. Thariat  
**M. Gobeli**

**Excusés** : F. Eschwège, M. Lapeyre, A. Lisbona et F. Rocher

### **1. Commission : Congrès et Communication :**

#### ➤ Congrès 2019 : Débriefing

C. Créhange Président du Conseil Scientifique du Congrès SFRO 2019 expose les retours des participants. Il souligne que l'aspect pratico-pratique du congrès a été plébiscité par l'assemblée ainsi que les sessions sur le thème de la Stéréotaxie. La session SFRO-INCa était une très belle session mais malheureusement peu de participants présents. Il est noté que la table ronde était trop courte et qu'il faut prévoir à l'avenir plus de temps pour les discussions.

Ce point est souligné pour l'ensemble des sessions, il est nécessaire de prévoir des temps de discussion beaucoup plus conséquent.

Un axe d'amélioration doit être pris en compte pour les prochains congrès, notamment plus de rigueur des modérateurs pour le respect du temps de parole des intervenants. Des mesures complémentaires vont être mise en place, en particulier un bandeau du temps défilant plus grand sur les écrans.

Magali Lavillonnière (MCI) présente le bilan chiffré du congrès qui est très bon : environ 570k€ HT de recette.

Cette année, la SFRO inaugurerait l'ouverture de son congrès le mercredi après-midi. Sur 1001 inscrits, près de la moitié ont retiré leur badge dès le mercredi, marquant le succès de cette nouvelle formule.

#### ➤ Congrès 2020 : programme

J. Thariat, Présidente du Conseil Scientifique du Congrès SFRO 2020, présente les thèmes du prochain congrès qui aura lieu du 7 au 10 octobre

2020. Après un taux de participation suffisamment important le mercredi après-midi, le bureau de la SFRO valide la continuité d'une ouverture de congrès dès le mercredi à partir de 15h30.

Les grands thèmes porteront sur : Débat Métastases cérébrales, Débat sur les contraintes de dose, Protonthérapie, Stéréotaxie vs Curiethérapie, Grand débat Sein, plusieurs mises aux points, plusieurs focus dont IRM linac, Ethique, une session SFjRO sur la maladie locale et métastatique synchrone, Sessions AFPPE et AFQSR qui seront regroupées.

J. Thariat propose d'organiser le mercredi soir un apéro dinatoire sur la partie exposition avec les industriels. Ainsi la SFRO répondra à une demande des partenaires et mettra en avant la zone exposition dès le mercredi.

Le jeudi soir, J. Thariat souhaiterait organiser le dîner de gala près de la Défense. Elle va se mettre en quête d'un lieu avec l'aide de M. Lavillonnière.

Le pré-programme sera joint au compte rendu pour l'ensemble des membres du bureau. Il est confidentiel et ne doit pas être communiqué à l'extérieur du bureau. Le pré-programme du congrès subira des changements et des évolutions pendant toute sa durée de préparation, les personnes qui interviendront au congrès seront informées le moment voulu par courrier officiel.

## **2. SFjRO**

### 2.1. Présentation de la plateforme de délinéation

Maxime Gobeli et Luc Laffite présentent au bureau leur plateforme « Dline », dédiée aux oncologues radiothérapeutes sur laquelle sont archivés des cas cliniques, les lignes de délinéation associées, un atlas et une partie blog.

Pour tous les cas cliniques, on retrouve une même configuration de description des lignes de délinéation avec les références qui sont accolées ainsi qu'une partie atlas avec vue 3D et possibilité de faire de la fusion d'image.

Il est possible d'ajouter des commentaires avec plusieurs sources différentes : images, tableaux...

La plateforme renferme une base évolutive avec veille bibliographique.

L'accès à cette plateforme ne requiert pour le moment qu'une connexion internet et un navigateur récent.

Cette plateforme permet de faire de la délinéation en ligne avec comparaison.

L'orientation du projet est de se développer vers la réalisation de cours nationaux, de workshops et de formation continue.

Actuellement, M. Gobeli et L. Laffite, sont autoentrepreneurs et gèrent seuls le développement du projet. En association avec une troisième personne, ils prévoient d'évoluer vers la création d'une SARL. Les données « DICOM » peuvent être ajoutées à la base de la plateforme si elles sont anonymisées et avec l'accord patient. Les données sont stockées sur 2 serveurs à l'étranger et en France, mais devraient prochainement être entièrement rapatriées en France, à la fois pour les données médicales et utilisateurs. Pour le moment, la plateforme compte un peu plus de 300 utilisateurs, dont la plus grande proportion est en France. Il existe une forte demande au niveau du pourtour méditerranéen.

La commercialisation se ferait sous forme d'abonnements individuels et par institutionnels.

Les liens actuels avec la SFjRO sont un soutien logistique pour la communication et l'alimentation en cas cliniques par le biais des internes, qui doivent être validés par un oncologue radiothérapeute « sénior », et éventuellement en partenariat avec la SFRO.

Dans l'éventualité d'un tel partenariat, l'application d'un tarif préférentiel d'abonnement pour les partenaires de l'activité est envisagée.

De plus les données de ce logiciel d'éducation et de formation pourraient à terme être réutilisables en clinique pour la définition de la dosimétrie et de plans de traitement. La question se pose sur les possibilités d'affichage de la dose et de e-learning pour les manipulateurs.

C'est un développement technologique évolutif dont l'agenda stratégique a été défini pour gérer la dette technologique associée.

M. Gobeli et L. Laffite proposent à la SFRO de soutenir le projet à la fois pour sa promotion et pour son financement, avec une intégration de la SFRO dans le développement de la plateforme et un accès à tarif privilégié.

Le budget nécessaire, estimé à 60k€, comprend le développement de la forme commerciale et de nouveaux outils (ex : segmentation), la maintenance du site web et la maîtrise de la dette technique.

La possibilité d'une levée de fonds est également à l'étude.

P. Maingon assure le soutien officiel de la SFRO au développement de cette plateforme utile et déjà très aboutie. Les modalités pratiques de ce soutien doivent cependant être discutées.

## 2.2. Financement des cours nationaux de la SFjRO

Suite aux nouvelles directives concernant l'arrêt des prises en charge des internes par les laboratoires pharmaceutiques, la SFjRO a, dès cette année, changé son fonctionnement. A partir des prochains cours nationaux, soit en mars 2020, les internes n'auront plus de prise en charge pour les déplacements, ni pour l'hébergement.

La SFRO propose de prendre en charge les frais logistiques d'organisation des cours sur présentation des factures lors des bureaux.

## **3. Affaires internes du bureau**

### 3.1. Tarification : état des lieux et CR de réunion ATIH

B. Chauvet effectue une restitution des résultats du recueil (cf annexe).

Il rapporte la proposition qui a été faite d'appliquer un double forfait prenant en compte à la fois l'acte médical et les aspects techniques (préparation et traitement).

Le fractionnement doit être un facteur de modulation pour modérer les disparités mais il est très difficile à inclure (mode de fractionnement ou facteur proportionnel) car il doit pouvoir être audité et adapté aux situations de multi-traitements.

Il est nécessaire de faire remonter les commentaires, accompagnés d'un cahier des charges par courrier formalisé à la DGOS, pour qu'ils soient débattus lors d'une réunion en théorie prévue début décembre.

Il est notifié de rédiger un courrier commun avec le SNRO qui sera envoyé aux membres du groupe ainsi qu'au président de la DGOS qui notifiera le refus d'une tarification à la pathologie (cf groupe HERO) et le besoin d'une grille qui permette de valider les différents segments du traitement, qui interrogera sur les comorbidités, qui rappellera le besoin d'éviter les enquêtes de cas.

B. Chauvet indique également la nécessité de faire des simulations en fonction de l'enveloppe annuelle nationale pour garder un coût constant tout en ayant l'échelle de grandeur. L'objectif serait, à partir de 2021, de faire une facturation actuelle accompagnée d'une facturation selon la nouvelle tarification pour avoir une évaluation concrète des coûts.

Il indique également qu'il faut inclure dans cette nouvelle tarification les actes de curiethérapie et demander un suivi permanent de l'évolution des pratiques.

A. Lisbona n'ayant pas pu être présent, l'implication de la SFPM reste à définir. Pour ce faire la proposition de courrier sera communiquée à la SFPM avant envoi officiel à la DGOS.

La FHF, par l'intermédiaire de Philippe Giraud et Unicancer avec Philippe Maingon, seront sollicités pour accompagner cette prise de position commune des sociétés professionnelles.

### 3.2. Projet d'acquisition de locaux

P. MAINGON a demandé à Emilie BAYART d'investiguer la disponibilité de locaux dans Paris intramuros dans l'éventualité d'un achat immobilier permettant à la SFRO de stabiliser son siège social et assurer son indépendance de fonctionnement, comme évoqué lors de l'assemblée générale.

Emilie BAYART présente des locaux composés de bureaux et de salles de réunions d'une surface de 133m<sup>2</sup> et entièrement décloisonnables, situés au deuxième étage 5 rue Ponscarmé (Paris 13<sup>ème</sup>), à quelques mètres du métro Olympiade. Ces locaux, visités par P. Maingon et P. Giraud comprennent également 2 places de parking.

Ces locaux, situés sur le même palier que le siège de la SFMN, sont proposés au tarif de 1070 k€ soit

environ 7,6k€ /m<sup>2</sup> (taux moyen actuel environ égal à 10k€ /m<sup>2</sup>), hors frais d'agence, frais de notaire et travaux (décloisonnement, installation d'une climatisation).

N. Pourel trésorier de la SFRO a fait une étude auprès de la banque de la SFRO, la Caisse d'Épargne, qui suggère que les ressources actuelles de la SFRO ne permettent pas l'acquisition de ces locaux. Aucune offre d'achat ne sera transmise à l'agence. Ce projet est pour le moment mis en attente.

#### 4. Dossiers en cours

##### 4.1. Organisation du Groupe Curie SFRO (annexe) :

JM. Hannoun-Levi présente l'organisation du Groupe Curie qui comprend :

- un comité de pilotage composé de 8 membres qui sont P. Blanchard, ME. Chand, C. Chargari, A. Escande, SFjRO, JM. Hannoun-Levi, D. Peiffert, N. Pierrat, SFPM et P. Pommier

- 6 groupes de travail :

• Gynéco : Resp. C. Chargari, D. Lam, S. Renard, R. Bouhroum-Louazani, M. Minsat, M. Kissel, A. Ducassou, C Kerr, JF. Py, K. Peignaux-Casasnovas, N. Mesgouez-Nebout,

• URO : Resp. P. Blanchard, E Martin, M. Quivrin, JM. Cosset, J. Colliaux, C. LLacer, G. Créhange

• Sein : Resp. ME Chand, JM Hannoun-Levi, C Brunaud

• Tête & cou/cutané : Resp. P. Pommier, S. Renard, J. Colliaux • Digestif : Resp. D. Peiffert, C.

Lemanski

• Physique médicale : Resp. N. Pierrat, M. Gautier, JY. Giraud, E. Meknaci.

Trois événements sont prévus :

- une réunion du comité de pilotage lors du congrès annuel de la SFRO,

- un workshop de printemps : **15 mai 2020 / Horaire : Accueil 09h00 puis de 09h30 à 17H00 / Lieu : Paris UNICANCER salles Josy Reiffers 1, 2 & 3** dont les objectifs sont : réunion plénière, recherche par sous-groupe anatomique, retour sur infos du GEC-ESTRO, point sur les actions de communication et promotion de la curie.

- une réunion biennale.

Concernant le financement, 3 industriels (Eckert & Ziegler, Elekta et Varian) soutiennent à hauteur de 5000€/an/constructeur. Ce financement passant par le biais de l'organisation du congrès, une ligne dédiée a été créée sur les comptes de la SFRO (présentée par N. POUREL lors de l'AG de la SFRO du 10/10/19). La société BARD devrait également participer à concurrence de 2000€/an à confirmer. En contrepartie de ce soutien, la présence des industriels doit être matérialisée lors du Workshop.

Le logo de la SFRO étant la source d'inspiration pour celui du Groupe Curie de la SFRO, JM. Hannoun-Levi propose un nouveau logo en lien avec le nouveau logo de la SFRO.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité par le bureau.

Cartographie des Centres de curiethérapie en France.

Présentation de la carte :

- Centres de curiethérapie répertoriés sur la carte par région,
- Fiche de renseignement apparait avec les données suivantes :
  - Nom du Centre / Adresse, ville et numéro de téléphone
  - Statut CHR/CHU = 1 CRLCC/ESPIC = 2 PRIVE = 3
  - Nom du Responsable du service de Curieothérapie
  - Nom du référent mentionné à l'OBSERVATOIRE et son e-mail
  - Nom du physicien ainsi que celui du référent manip avec les coordonnées mails.
  - Localisations prises en charge par le centre et les techniques employées.
- Le COPIL demande que la présentation soit disponible par localisation afin de visualiser plus distinctement les centres prenant en charge une pathologie donnée.
- Il sera nécessaire de collecter les données manquantes auprès des centres afin de compléter la cartographie.

##### 4.2. Révision de la décision ASN portant sur la gestion des sources de curiethérapie

Une analyse du rapport IRSN PRP-HOM N°2016 -0007 par JM Cosset, montre que ce document relatif au décès immédiat de patient après curiethérapie ne recommande aucune précaution particulière concernant le délai entre l'implantation de grains d'iode 125 et la crémation. Selon ce rapport, les doses estimées sont très inférieures à la limite d'exposition du public.

Néanmoins, ce rapport ne porte de façon quasi exclusive que sur les sources utilisées en médecine nucléaire (la notion de grains ou d'implants n'est pas traitée). L'ASN se rapporte au rapport de l'IRSN qui ne s'appuie pas sur la CIPR 98.

Il existe cependant une vraie problématique concernant les délais de crémation après implantation de grain d'iode125 dans la prostate et il est important de savoir si des mesures en conditions réelles ont pu être réalisées.

En effet, la CIPR 98 recommande d'éviter toute crémation dans un délai d'un an après implantation.

Après discussion, il a été décidé qu'un courrier sera rédigé et envoyé à l'ASN afin qu'en l'absence de complément spécifique, notamment de mesures correspondant aux conditions les plus défavorables, l'ASN fasse des recommandations en accord avec celles de la CIPR 98.

Dans l'attente, en application du principe de précaution, il est recommandé par la SFRO de respecter le délai d'un an avant de procéder à la crémation des patients ayant été traités par implants d'Iode125.

#### 4.3. Compte rendu de la première réunion du CANPRI du 27 août 2019

M. Lapeyre a reçu le compte rendu de la première réunion du CANPRI (comité d'analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants). Ce comité est composé de membres, nommés pour deux ans, représentant les différentes disciplines. Ponctuellement des experts peuvent être invités.

Un nouveau dispositif qui n'a pas encore le marquage CE va bientôt être commercialisé. Il s'agit de l'appareil ZAP-X dédié à la radiochirurgie. Cet appareil rentre dans le cadre d'investigation du CANPRI. Il est proposé d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion du CANPRI de mars 2020. L'ASN convierait le distributeur Qualimedis à la réunion afin qu'il expose au groupe les fonctionnalités de ce nouvel appareil ainsi que le REX sur les éventuelles machines déjà installées à l'étranger.

M. Lapeyre propose de valider au sein du bureau de la SFRO la proposition de ce sujet auprès de l'ASN pour la prochaine réunion du CANPRI qui aura lieu le 31 mars 2020 de 14h30 à 17h30.

N'étant pas lui-même expert dans les traitements par stéréotaxie intracrânienne, si un membre du bureau expert dans ce domaine souhaite participer à cette réunion, il sera accompagné par un de ses collègues oncologues radiothérapeutes du centre Jean Perrin qui a l'expertise de ces traitements.

Le bureau valide le sujet et accepte que M. Lapeyre soit accompagné par un confrère de son établissement.

#### 4.4. Compte rendu Meeting IAEA / SAFRON

N. Pourel a représenté la SFRO à la réunion Meeting IAEA/SAFRON dont le but était de regrouper des utilisateurs de SAFRON et des experts. Il est confirmé que l'ASN transmet à l'IAEA toutes les déclarations qui sont faites par les établissements ce qui fait de La France « un bon élève » dans ce domaine.

L'objectif est de réduire les barrières linguistiques de SAFRON et l'IAEA recherche des experts pour traduire SAFRON en français. L'IAEA s'intéresse à la France pour la Francophonie et a un besoin de développer un cours sur la gestion du risque pour l'Afrique Francophone. Si la France était intéressée pour s'impliquer dans ce projet, l'IAEA souhaiterait visiter un Centre en France, notamment pour voir comment fonctionne les relations avec les qualitiens.

#### 4.5. ASN : révision de la note technique N°2008 DC 0103

Philippe Maingon et Isabelle Barillot ont pris connaissance de la note technique qui remplacera la décision N°2008 DC 0103 relative à l'obligation d'assurance qualité en radiothérapie. Celle-ci reflète

l'évolution de la démarche au cours des 10 dernières années, mais cependant un point reste à débattre. Le nouveau texte prévoit l'identification des professionnels qui déclarent un évènement indésirable. Or, si lors de la déclaration certains éléments peuvent permettre d'identifier le personnel impliqué, cela romprait toutes les règles de l'anonymat et serait contraire au décret correspondant (qui prévoit qu'aucun élément déclaré ne doit permettre d'identifier les déclarants). Cette révision ne peut pas être adoptée en l'état.

L'ASN est informée par courrier de la position de la SFRO sur cette proposition de décision.

I. Barillot et J.M. Hannoun-Levi ont par ailleurs assisté à la première réunion du GT opérationnel IMRTH à l'IRSN. L'IRSN a prévu de développer les outils de management de la qualité et des risques centré sur les facteurs humains et organisationnels à partir de visites d'observations dans certains centres volontaires dont le CHU de de Brest et le CRLCC de Rennes. Isabelle Barillot rappelle bien qu'il ne s'agit que de visite observationnelle et pas d'audit, même si la méthodologie employée s'apparente à celle des audits et qu'il faut donc que les centres valident les conclusions de ces visites. Le travail fait par l'IRSN ensuite sera de toute façon soumis pour relecture et correction aux membres du GT.

#### 4.6. INCa : réunion du comité de suivi de la Radiothérapie

P. Maingon informe que l'INCA réunira le 17.12.2019, la SFRO, ASN, DGOS, AFQSR, DGS, SFPM pour discuter de sujet portant entre autre sur l'intelligence artificielle et la radiothérapie, le rôle du responsable qualité, l'irradiation en condition stéréotaxique, Radiotransnet et la protonthérapie.

La réunion est reportée du fait des circonstances sociales actuelles.

#### 4.7. Cohorte CHIEF : renouvellement des correspondants

JC Barbare a demandé à la SFRO de désigner deux représentants pour le Comité de pilotage CHIEF et d'autre part le renouvellement ou la confirmation, du mandat de ses représentants au Conseil Scientifique.

Les membres de la SFRO mandatés sont Didier PEIFFERT (ICL Nancy) et Emmanuel RIO (ICO Nantes). Leur mandat est renouvelé afin de la représenter pour le comité de pilotage de CHIEF et pour représenter la SFRO au conseil scientifique de la cohorte.

### **5. Conseil National Professionnel – CNP**

#### 5.1. Critères d'autorisation

Isabelle Barillot a assisté à la réunion concernant les critères d'autorisation tels qu'ils devraient être publiés dans le futur décret concernant la radiothérapie et les critères transversaux.

Elle rappelle l'importance des critères présentés dans le décret qui sont opposables et pourraient mettre en question l'autorisation d'activité s'ils n'étaient pas respectés, alors que les autres qui seront publiés par l'INCa ont un poids moins important et ne peuvent remettre en question l'autorisation en cas de non-respect. Le diaporama va circuler et il donc dans ce contexte important d'y faire remonter nos commentaires.

### **6. Projets**

#### 6.1. Protonshare : état des discussions

Les démarches relativement au développement de la plateforme avancent.

P. Maingon propose que la SFRO siège au Comité Directeur avec les centres de protonthérapie que sont Orsay, Nice et Caen. Dans ce sens, la SFRO participera financièrement, comme les 3 centres.

Le bureau a acté la participation financière de la SFRO au projet Protonshare et s'engage à contribuer au financement de la plateforme à hauteur d'une contribution de 5000€ (cinq mille euros).

### **7. AFCOR**

#### 7.1. Organisation du secrétariat

A. Fournigault, secrétaire à mi-temps à l'AFCOR a fait part de son souhait de devenir secrétaire à temps plein à l'AFCOR, notamment dans le contexte de très forte activité ces deux dernières années. La SFRO

prend acte de cette décision et accepte la démission d'A. Fournigault qui prendra effet au 31 janvier 2020.

Ce transfert, implique également un changement de fonctionnement du secrétariat de la SFRO auprès duquel A. Fournigault exerce également à mi-temps. Emilie BAYART reprendra l'activité d'A. Fournigault concernant le secrétariat, le temps d'évaluer si le recrutement d'une autre personne est nécessaire.

## **8. Questions diverses**

8.1. Parrainage pour la session RT du congrès de la Société Française de Sénologie et Pathologie Mammaire (SFSPM) : le bureau valide la labellisation.

8.2. Labellisation Journées de radiothérapie du Centre Oscar Lambret : le bureau valide la labellisation.

8.3. Ethique scientifique : le bureau rappelle l'importance de communiquer sur la nature essentielle de l'éthique scientifique dans le cadre de la rédaction d'article, tant sur le contenu que dans les étapes de correction et de révision.

8.4. ESTRO Booth Vienne

L'ESTRO propose à la SFRO d'avoir un stand sur son congrès ESTRO Booth à Vienne.

La SFRO ne souhaite pas acquérir un stand et décline l'invitation de l'ESTRO.

Les prochains bureaux se tiendront

**les vendredi 24 janvier et 28 février 2020**

de 11h30 à 17h00

**Au Centre Antoine Béclère - Salle de Réunion 3-4**

**47 Rue de la Colonie 75013 PARIS**